

# Psychoéducation des parents d'enfants ayant une déficience intellectuelle avec ou sans Trouble du Spectre de l'Autisme

## CONTEXTE

La psychoéducation des familles ayant un enfant avec un handicap est une intervention qui vise à informer l'entourage sur les manifestations du handicap et à promouvoir des capacités pour faire face aux défis du quotidien. Avec la psychoéducation, les professionnels amènent les parents, sur plusieurs séances en groupe ou en individuel, à acquérir progressivement des connaissances et compétences favorisant le développement de leur enfant.

## OBJECTIFS

À l'issue de la première journée, les participants seront capables de :

- ▶ Connaître les effets du handicap (déficience intellectuelle et Trouble du Spectre de l'Autisme) sur l'environnement familial
- ▶ Connaître la notion de psychoéducation des familles
- ▶ Connaître les principes de base des interventions psychoéducatives
- ▶ Réfléchir aux possibilités de proposer des interventions psychoéducatives au sein de l'institution

À l'issue de la deuxième journée, les participants seront capables de :

- ▶ Proposer une intervention psychoéducatrice à destination de groupes de parents d'enfants et adolescents avec une déficience intellectuelle moyenne à sévère associée ou non à un trouble du spectre de l'autisme

## PROGRAMME

### PREMIER JOUR

- ▶ Présentation des problématiques spécifiques (niveau de stress parental, symptômes dépressifs, qualité de vie) rencontrées par les parents ayant un enfant avec une déficience intellectuelle associée ou non à un Trouble du Spectre de l'Autisme
- ▶ Définition et intérêt de la psychoéducation pour les familles
- ▶ Présentation des interventions psychoéducatives existantes pour les familles d'enfants et d'adolescents avec une déficience intellectuelle et/ou un Trouble du Spectre de l'Autisme
- ▶ Présentation des modalités de mise en place d'un programme de psychoéducation (nombre, durée et fréquence des séances, nombre de participants)
- ▶ Présentation des aspects organisationnels dans la mise en place d'un programme de psychoéducation (animateurs, documents à transmettre aux participants, budget)

### DEUXIÈME JOUR

- ▶ Présentation d'un programme de psychoéducation pour les parents d'enfants ayant une déficience intellectuelle avec ou sans Trouble du Spectre de l'Autisme

Le programme présenté a été élaboré par l'Association Adèle de Glaubitz. Il s'adresse aux parents d'enfants ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère associée ou non à un Trouble du Spectre de l'Autisme. Le programme est constitué de 8 séances bimensuelles de 2h et de 2 rencontres individuelles. Il comporte également 2 séances optionnelles qui permettent d'ajuster le programme de base en fonction de l'âge des enfants des participants (enfants ou adolescents) et de leur handicap (déficience intellectuelle associée ou non à un Trouble du Spectre de l'Autisme).

Les fondements théoriques, les supports pédagogiques et les modalités d'animation de ce programme seront présentés au cours de la journée.

TROISIÈME JOUR, nous consulter en intra uniquement

- ▶ Reprise des situations de chaque participant

NOUVEAU



La Fabrique

RÉF. AR53

### PUBLIC

Tous les professionnels en relation avec des enfants et adolescents ayant une déficience intellectuelle associée ou non à un trouble du spectre de l'autisme et leur famille

### INTERVENANTS

Jennifer Ilg,  
Psychologue à la Plateforme Autisme, Institut Saint-Joseph, Association Adèle de Glaubitz  
Blaise Dischler, Chef de service éducatif

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques (diaporamas, documents aux participants) et exercices pratiques (exercices d'animation d'un groupe de psychoéducation, reprise des situations)

### DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 2 jours, soit 14h ou
- ▶ 2 jours + 1 journée de supervision, soit 21h (en intra uniquement, nous consulter)

### SESSION

- ▶ De 6 à 15 participants
- ▶ Colmar : 22 et 23 mars 2018
- ▶ 690 €/personne

Possibilité d'une troisième journée de supervision en Intra-établissement uniquement, date à convenir, nous consulter.

Adèle de Glaubitz Formation et l'ISSM ont créé  
La Fabrique, une nouvelle façon d'associer les expertises  
au profit de l'action sociale et médico-sociale

# Bulletin d'inscription

## Formation choisie

Titre \_\_\_\_\_  
Référence \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

## Responsable du suivi de l'inscription

Nom et prénom \_\_\_\_\_  
Fonction \_\_\_\_\_  
Structure juridique \_\_\_\_\_  
Établissement \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_  
Adresse de facturation (si différente) \_\_\_\_\_

## Participants

Nom et prénom \_\_\_\_\_  
Fonction \_\_\_\_\_ Service \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

Nom et prénom \_\_\_\_\_  
Fonction \_\_\_\_\_ Service \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

Nom et prénom \_\_\_\_\_  
Fonction \_\_\_\_\_ Service \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

Date d'inscription \_\_\_\_\_

Signature du responsable de l'inscription  
et cachet de l'établissement

À réception de votre bulletin d'inscription, nous vous ferons parvenir une convention de formation. Conformément aux dispositions de la Loi 2004-801 du 6 août 2004, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées exclusivement au service d'Adèle de Glaubitz Formation. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04521 67 auprès du préfet de région Alsace. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

**Bulletin à compléter et à envoyer**

par courrier à

Adèle de Glaubitz Formation  
76 avenue du Neuhof – 67100 Strasbourg

Téléphone  
Contact

03 88 21 10 40  
Pascale Meddah

ou par mail à

[formation@glaubitz.fr](mailto:formation@glaubitz.fr)